



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 20 juin 2025

Objet : Question parlementaire n° 2414 du 5 juin 2025 de Madame la Députée Djuna Bernard et de Madame la Députée Joëlle Welfring concernant « Liberté d'expression dans les médias luxembourgeois ».

Madame la Ministre,

En date du 5 juin 2025, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Il apparaît cependant que la question relève de la compétence de la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Madame la Députée Djuna Bernard et Madame la Députée Joëlle Welfring.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN